

## 2020, ANNEE DÉCISIVE POUR STOPPER LE DECLIN ACCÉLÉRÉ DE LA BIODIVERSITÉ, EN FRANCE ET DANS LE MONDE



**A moins de 3 mois du Congrès mondial de la nature de l'UICN\* 2020 à Marseille, le Comité français de l'UICN\* appelle à la mobilisation pour la sauvegarde de la biodiversité, en danger en France comme dans le monde.**

\* UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr)

Les chiffres sont éloquentes et les constats scientifiques sont unanimes : la biodiversité disparaît à un rythme alarmant dans le monde. La France n'est pas épargnée.

### CRISE D'EXTINCTION DES ESPÈCES

La Liste rouge des espèces menacées en France, réalisée avec la méthodologie de l'UICN, en dresse le constat. Si un oiseau sur huit est menacé au niveau mondial, en France, c'est un oiseau sur trois. Si des espèces emblématiques sont concernées comme l'ours brun, en danger critique d'extinction, de plus en plus d'espèces communes le sont également comme le chardonneret, la vipère péliade ou le brochet. La faune et la flore disparaissent du territoire hexagonal mais pas uniquement. En Outre-mer, aussi, la situation est critique pour les tortues marines et nombre d'espèces : plus d'un tiers des espèces d'oiseaux de Polynésie ou de la flore de Mayotte sont menacées. « **Les taux d'extinction s'accroissent. On estime qu'on est, aujourd'hui, à un taux 100 fois supérieur à ce qu'il devrait être** », souligne Sébastien Moncorps, directeur du Comité français de l'UICN.

### EFFONDREMENT DES ÉCOSYSTEMES

La survie des espèces dépend de la bonne santé de leurs écosystèmes dont le Comité français de l'UICN France publie également la liste rouge. Ici encore, la France n'est pas épargnée par l'érosion de la biodiversité. **La France a perdu 50 % de ses zones humides depuis 1960 et 20 % de ses forêts méditerranéennes sont menacées.** L'étalement urbain, l'extension des zones industrielles et le développement des infrastructures de transports provoquent chaque année la disparition de 66 000 hectares de milieux naturels et de terres agricoles. L'intensification des pratiques agricoles et la surexploitation des mers jouent aussi un rôle important dans le déclin de la biodiversité.

« **La destruction et la fragmentation des milieux naturels est la principale cause de disparition de la biodiversité, avec la surexploitation d'espèces, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes** » précise Sébastien Moncorps.

### 2020 : L'ANNÉE DES SOLUTIONS ET DES DÉCISIONS

L'année 2020 sera décisive et, espérons-le, historique pour mettre fin au déclin alarmant de la biodiversité. Le Congrès mondial de la nature de l'UICN, le plus grand événement mondial jamais organisé sur la biodiversité, se tiendra à Marseille du 11 au 19 juin, et il sera suivi par la COP15 Biodiversité de l'ONU en Chine, en octobre. Des décisions fortes sont attendues pour renverser la tendance et déployer massivement des solutions. Les 55 organismes et 250 experts du Comité français de l'UICN **appellent à la mobilisation et à l'action sur huit enjeux d'importance mondiale et nationale : les espèces menacées, les écosystèmes (dont les forêts, l'océan et les littoraux), les aires protégées, les solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique, la biodiversité en Outre-mer avec ses récifs coralliens et ses mangroves, la déforestation importée, les alternatives aux pesticides et l'artificialisation des sols.**

**A propos du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr)**

Le Comité français de l'UICN est une organisation non gouvernementale, qui regroupe le 2<sup>e</sup> plus grand nombre de membres de l'UICN dans le monde avec deux ministères (Transition Ecologique et Solidaire et Affaires étrangères), 13 organismes publics, 41 ONG et plus de 250 experts. Au niveau international, l'UICN rassemble quelque 1 300 organisations et 15 000 experts.

L'UICN est la seule organisation environnementale qui a le statut d'observateur auprès de l'ONU. L'UICN permet aux experts (biologistes, économistes, juristes...) de collaborer au niveau international afin de partager leurs connaissances scientifiques et économiques sur la biodiversité. Depuis sa création en 1948 à Fontainebleau, l'UICN a proposé 1 300 recommandations pour préserver la biodiversité et a permis de structurer et renforcer l'action mondiale dans ce domaine. Tous les quatre ans, elle organise le Congrès mondial de la nature.

**Contact presse Comité français de l'UICN Agathe Descamps : [Agathe@jetoilebleue.fr](mailto:Agathe@jetoilebleue.fr) / 06 23 80 08 13**